



ASSOCIATION SUISSE DES PRATICIENS DE LA METHODE ROSEN  
SCHWEIZERISCHER VERBAND DER PRAKTIZIERENDEN DER ROSEN-METHODE  
ASSOCIAZIONE SVIZZERA DEI PRATICANTI DEL METODO ROSEN

## Demande d'adhésion à l'association

---

Nom/Prénom \_\_\_\_\_

Rue / N. \_\_\_\_\_

Code postal / Ville \_\_\_\_\_

Téléphone privé \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

E-Mail \_\_\_\_\_

Je souhaite adhérer à l'association suisse des praticiens de la méthode Rosen comme :

### Statut de membre et cotisation annuelle

- Praticien** depuis \_\_\_\_\_ Cotisation annuelle de 150.00 CHF
- Interne** depuis \_\_\_\_\_ Cotisation annuelle de 75.00 CHF
- Donateur** depuis \_\_\_\_\_ Cotisation annuelle de 50.00 CHF

### Règlement d'adhésion/de radiation

L'adhésion prend effet avec le versement de la première cotisation annuelle.

L'adhésion annuelle est attestée par une quittance.

Les membres s'engagent à régler le montant annuel fixé par l'assemblée générale dans un délai de 30 jours après réception de l'appel à cotisation.

Le statut de membre devient caduque en cas de retard de versement de plus de 3 mois.

### Démission

La démission de l'association doit être communiquée par courrier à la direction au plus tard un mois avant l'échéance annuelle. La cotisation de l'année en cours reste due.

### Informations personnelles

Concernant les données personnelles de pratique de la méthode Rosen sur le site de l'association : cf. le formulaire en pièce jointe.

Tout changement de coordonnées ou de statut (praticien, interne, donateur) doit être communiqué à la direction de l'association dans les meilleurs délais.

Lieu, date

Signature

Abs.: Annegreth Birle, Bifangmattenweg 15, 2542 Pieterlen, Mail: annegreth.birle@quickline.ch, Mobile: 079 220 80 76

[www.methoderosen-suisse.ch](http://www.methoderosen-suisse.ch)

[www.metodorosen-svizzera.ch](http://www.metodorosen-svizzera.ch)

[www.rosenmethode-schweiz.ch](http://www.rosenmethode-schweiz.ch)